

Réf : 05/25/A.ANT/rég.r

DECISION DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- ***Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;***
- ***Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;***
- ***Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;***
- ***Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.***

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° **05/25/A.ANT** est lancée pour le recrutement d'un **(01) régisseur Radio** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Branche/Filière/Option /Spécialité
Régisseur Radio	01 poste	BTS, DTS ou équivalent	BAC + 2	- Audiovisuel - Son - Informatique

Article 2 : Principales missions

Le Régisseur Radio veille à l'exécution et au respect du conducteur quotidien. Il est ainsi chargé de :

- Assurer le suivi des droits d’auteur dans les studios ;
- Mettre en place la diffusion en respectant le conducteur d’antenne ;
- Filtrer les appels téléphoniques avant de les mettre à la disposition du réalisateur ;
- Respecter les horaires de diffusion des programmes ;
- Assurer les retransmissions directes sur l’antenne.

Article 3 : Compétences requises

Le Régisseur Radio doit être doté des compétences suivantes :

❖ **Techniques :**

- Maîtrise de la ligne éditoriale ;
- Maîtrise du fonctionnement des SI et des technologies du transfert informatique des données ;
- Niveau pratique en :
 - Moyens de montage ;
 - Moyens de diffusion ;

❖ **Comportementales :**

- Rigueur ;
- Disponibilité ;
- Réactivité ;
- Sens d'observation ;

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Le poste est basé à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et enfin d'un test pratique.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **10/20** seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test écrit*0,3 + Note du test oral*0,3 + Note du test pratique* 0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	- QCM	Note/20	Arabe et Français	1 H 30
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et Français	20 minutes
TEST PRATIQUE	- Analyser et étudier un contenu audiovisuel (Mise en situation)	Note/20	Arabe et Français	1 H

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- **Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.**
- **Une (1) copie de chaque diplôme (en un seul fichier).**
- **Une (1) copie de la CIN.**

Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le **..28 OCT. 2025..**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïcal LARAÏCHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision

13 OCT. 2025